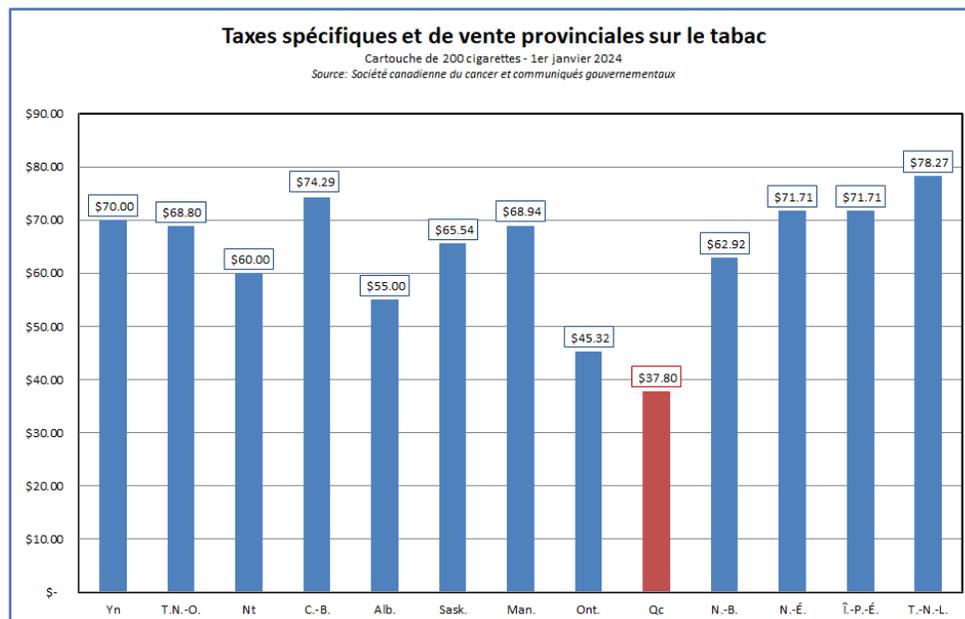


Communiqué

**Anniversaire de la première hausse de la taxe-tabac en neuf ans :  
Sondage à l'appui, des groupes de santé exhortent  
le gouvernement à maintenir sa politique de taxation**

**Montréal, le 8 février 2024** — Il y a exactement un an, soit le 8 février 2023, le **gouvernement du Québec** avait **annoncé** la première hausse de sa taxe-tabac en neuf ans. À l'époque, les groupes de santé (p. ex. **CQCT**, **CQTS**, **SCC**) avaient félicité le **ministre des Finances Éric Girard** pour cette importante victoire de santé publique, tout en rappelant qu'il ne s'agissait qu'un début. En effet, selon les groupes, la politique de taxation du Québec devrait comporter plusieurs hausses successives (comme par le passé) incluant, à court terme, le rattrapage du taux de taxation du Québec avec celui de l'**Ontario**, soit la province avec le deuxième plus bas taux de taxation au pays.

La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** (ci-après « la Coalition ») et ses partenaires, dont la **Société canadienne du cancer**, le **Conseil québécois sur le tabac et la santé**, la **Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (Cœur + AVC)**, l'**Association pulmonaire du Québec** et le **Réseau du sport étudiant du Québec**, réitèrent donc leur demande au ministre des Finances de prévoir la hausse de la taxe-tabac dans son prochain budget, de manière à continuer de réduire l'écart avec le niveau de la taxe **ontarienne**, avec une prochaine hausse d'au moins 4 \$ la cartouche de 200 cigarettes (0,40 \$ par paquet de 20 cigarettes)<sup>1</sup>.



« *Malgré la hausse substantielle de l'an passé, la taxe-tabac du Québec demeure la moins élevée au pays, avec un écart de 28,24 \$ par rapport à la moyenne des autres provinces et territoires, et de 7,52 \$ comparativement à l'Ontario,* » explique **Flory Doucas**, **codirectrice et porte-parole de la Coalition**. « *Il est primordial de poursuivre*

<sup>1</sup> La Société canadienne du cancer et la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (Cœur + AVC) demandent une hausse 7.52\$ pour immédiatement rejoindre le taux de l'Ontario

la politique de taxation du tabac afin de désengorger le système de santé et diminuer le fardeau financier porté par les familles qui perdent un être cher en raison des maladies attribuables au tabagisme, en plus d'atteindre la cible gouvernementale de réduction du tabagisme de 10 % d'ici 2025. »

Selon les calculs de la Coalition, une hausse de 4 \$ la cartouche permettrait de recueillir quelques 100 millions de dollars en un an et diminuerait le nombre de fumeurs québécois de 7 000 sur la même période.

« Le tabagisme est la cause d'environ 30 % des décès par cancer. Le Québec doit utiliser les leviers à sa portée pour diminuer l'accessibilité de ces produits nocifs qui créent une forte dépendance, » dit **David Raynaud, gestionnaire, Défense de l'intérêt public à la Société canadienne du cancer**. « De plus, dans le cadre de sa participation, le Québec va devoir s'assurer du déploiement efficace de la taxe fédérale sur les cigarettes électroniques, qui entre en vigueur le 1er juillet 2024. »

« Le fait de fumer triple le risque de mourir d'une maladie du cœur ou d'un AVC. Il est donc essentiel d'agir en amont afin de réduire le nombre de fumeurs et ainsi réduire le risque cardiovasculaire. Hausser la taxe sur les produits du tabac a démontré maintes fois son efficacité, et nous exhortons le gouvernement à hausser la taxe-tabac afin de combattre le tabagisme chez les Québécois, » insiste **Marc-André Parenteau, conseiller principal, Affaires gouvernementales et défense des intérêts, Québec, à Cœur + AVC**.

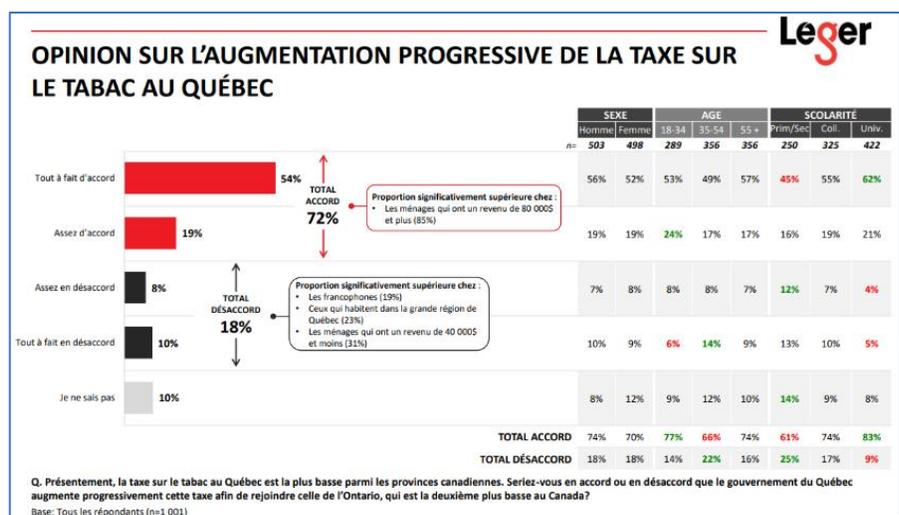
Selon **Annie Papageorgiou, directrice générale du Conseil québécois sur le tabac et la santé**, « La hausse de 2023 devrait constituer le début d'une ère de changements fiscaux pour lutter contre le tabagisme, le Québec n'ayant pas connu de telles hausses depuis 2014. Il importe de maintenir la mesure la plus efficace et la plus rentable selon l'OMS pour réduire le tabagisme. À l'avenir les taxes sur le vapotage devront aussi suivre ce modèle de hausses afin de décourager l'initiation auprès des plus jeunes. »

**Dominique Massie, directrice générale de L'Association pulmonaire du Québec**, ajoute que « les groupes de santé font de leur mieux pour épauler les fumeurs qui désirent cesser ou qui nécessitent des services pour rétablir leur santé respiratoire. En même temps, le gouvernement se doit d'instaurer les mesures efficaces à sa disposition pour favoriser la prévention et la cessation comme la taxation. »

Enfin, **Stéphane Boudreau, Directeur général adjoint du Réseau du sport étudiant du Québec** souligne que « l'an dernier, le ministre des Finances Éric Girard a manifesté un rare leadership en lien avec les mesures fiscales pour lutter contre le tabagisme, surtout chez des jeunes qui sont particulièrement sensible aux prix, notamment en résistant aux fortes pressions des cigarettiers. Nous espérons pouvoir compter sur lui pour maintenir ce leadership, soit avec une deuxième hausse de la taxe-tabac. »

### Mesure populaire

À l'instar de nombreux autres sondages du passé, un sondage Léger réalisé l'été dernier réitère l'appui du public pour la demande des groupes. En effet, **72 % des Québécois** souhaitent « que le gouvernement du Québec augmente progressivement (sa taxe-tabac) afin de rejoindre celle de l'Ontario ».



### **Élimination des obstacles arbitraires pour accéder aux aides à la cessation**

Les groupes demandent également que le budget de la lutte contre le tabagisme — dont la valeur a diminué d'environ 15 millions depuis 2004 — soit majoré du même montant. Les 15 millions de dollars (15 M\$) réclamés en investissements supplémentaires ne représentent qu'une minuscule portion (1,5 %) des revenus générés par la taxe-tabac.

Ils demandent également que les limites arbitraires sur l'accès aux thérapies reconnues pour la cessation soient éliminées. En effet, une coalition de médecins et d'experts en cessation [réclame depuis des années](#) une modification des règles en ce sens étant donné que les fumeurs aux revenus modestes n'ont souvent pas la capacité financière de poursuivre leurs traitements au-delà de la durée arbitraire établie par la **RAMQ** (pour avoir accès au remboursement de leurs doses). « *Il s'agit de règles qui, de toute apparence, sont complètement arbitraires étant donné qu'elles ne s'appliquent à aucun autre médicament prescrit pour traiter une maladie chronique,* » conclut **madame Doucas**.

#### **Faits saillants :**

- ➔ L'épidémie du tabagisme tue plus de **13 000 fumeurs québécois** chaque an, soit environ **17 %** de tous les décès.
- ➔ Le traitement de milliers de fumeurs malades entraîne des **coûts directs** de près de 1,2 milliard de dollars, qui pèsent sur le système de santé. Au total, le tabac coûte quelque 3,79 milliards de dollars (3,79 G\$) lorsqu'on tient compte des coûts indirects.
- ➔ En revanche, la taxe provinciale sur le tabac rapporte seulement **899 000 \$ par an** (2022-2023). Rappelons que **le tiers des lits** d'hôpitaux sont occupés par des gens affectés par les conséquences du tabac.
- ➔ Encore en 2022, c'est **13,2 %** de la population (+12 ans) qui fume, ou 975 900 fumeurs dont 60 % ont moins de 50 ans.
- ➔ Selon l'**Organisation mondiale de la Santé**, la **Banque mondiale** et un **consensus d'ouvrages scientifiques**, les taxes constituent une des mesures les plus efficaces, voire la plus efficace, pour réduire le tabagisme.

#### **Pour en savoir plus :**

Voir la soumission prébudgétaire de :

- la [Coalition québécoise pour le contrôle du tabac](#)
- la [Société canadienne du cancer](#)
- La [Fondation des maladies du cœur et de l'AVC \(Cœur + AVC\)](#)

- 30 -

#### **Pour information :**

Flory Doucas, CQCT, (514) 515-6780  
 Maryse Bégin, Cœur + AVC, (514) 662-6297  
 Annie Papageorgiou, CQTS, (514) 774-9188  
 David Raynaud, SCC, (438) 764-8390